



Ecole Ste Jeanne-d'arc Domloup

[eco35.ste-j-arc.domloup@enseignement-catholique.bzh](mailto:eco35.ste-j-arc.domloup@enseignement-catholique.bzh)

Ecole Ste Croix Chateaugiron

[eco35.ste-croix.chateaugiron@enseignement-catholique.bzh](mailto:eco35.ste-croix.chateaugiron@enseignement-catholique.bzh)

Ecole St Pascal Ossé

[eco35.st-pascal.osse@enseignement-catholique.bzh](mailto:eco35.st-pascal.osse@enseignement-catholique.bzh)

## ORGANISATION SERVICE DE GARDE DES ENFANTS DU PERSONNEL DE SANTE FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS

*à compléter et déposer dans chaque école le matin de la garde*

Nom :

Prénom(s) :

Né(e) :

Elève inscrit dans l'école : Ste Jeanne d'Arc      Ste Croix      St Pascal

• Responsable légal de l'enfant : \*

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél domicile :

Tél Portable :

Courriel :

Profession :

Employeur :

Tél travail :

• Co-responsable de l'enfant :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél domicile :

Tél Portable :

Courriel :

Profession :

Employeur :

Tél travail :

**Personnes à appeler en cas d'urgence et autorisées à prendre l'enfant à l'école :**

---

Nom/prénom :

N° de téléphone :



**Renseignements médicaux :**

---

**Médecin de famille :** ..... **Numéro de téléphone :** .....

Allergies :	
Recommandations médicales :	

**Délégation de pouvoirs en cas d'urgence :**

---

Je soussigné(e) ....., responsable légal de .....

autorise le chef d'établissement\* ou, en son absence, l'enseignant ayant délégation, à prendre, en cas d'urgence, toutes décisions de transport, d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale jugées indispensables pour le médecin appelé, en raison de l'état de santé de mon enfant.

Cette autorisation vaut, en particulier, en cas d'impossibilité soit de me joindre (ou de joindre mon conjoint), soit d'obtenir l'avis de notre médecin de famille.

n'autorise pas le chef d'établissement\* ou, en son absence, l'enseignant ayant délégation, à prendre, en cas d'urgence, toutes décisions de transport, d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale jugées indispensables pour le médecin appelé, en raison de l'état de santé de mon enfant.

\* - Mme Fertillet - école Ste croix - Chateaugiron, du lundi 23 mars et jusqu'au vendredi 27 mars.

\*- Mme Boudard - école St Pascal à Ossé du lundi 30 mars au vendredi 3 avril.

\*- Mr Liguët - école Ste Jeanne d'Arc à Domloup du lundi 6 au vendredi 10 avril.

**Signature des parents :**

